

Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'état des logements sociaux "Goujons".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons pris connaissance d'un rapport du service « Hygiène » datant du 24 juin 2019. Ce rapport fait suite à la visite du service communal dans l'immeuble situé au 63 de la rue des Goujons. Ce rapport alerte le propriétaire, le « Foyer anderlechtois », de l'état déplorable des bâtiments et du danger auquel les habitants font face quotidiennement : des balcons inaccessibles et instables, une aération obsolète, des fissures dans les murs, une accumulation d'eau dans le parking quand il pleut, une présence de plantes toxiques et j'en passe.

Le groupe PTB apprend aujourd'hui, via les habitants, que l'ascenseur aurait également des problèmes. Il dit qu'il est inacceptable pour le groupe PTB qu'on laisse des gens dans une pareil situation pendant des années. Pour rappel, les travaux ont commencé en 2012, cela fait sept ans que c'est comme ça. Il faut arrêter de considérer le logement social comme du logement de seconde zone et déconsidérer les locataires qui doivent subir le manque d'investissement fait par les politiques actuelles. Les habitants étant présent aujourd'hui, le groupe PTB les encourage à interpeller eux-mêmes le Conseil communal au cours des prochains mois.

Mes questions sont les suivantes : depuis ce courrier, est-ce que la commune a obtenu une réponse du propriétaire du bien (le « Foyer anderlechtois ») ? Que compte-t-il mettre en place pour débloquer la situation et avez-vous reçu des délais pour la fin des travaux, qui durent maintenant depuis 2012 ? Savez-vous si des dédommagements ont pu être octroyés aux locataires pour cause de travaux de longues durées ?

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord :

Effectivement, le 24 juin, à la demande du locataire de l'immeuble de la rue des Goujons 63, deux inspectrices du service communal « Hygiène » ont constaté l'état de son logement, d'une part et l'état général aux alentours de l'immeuble, d'autre part. Nous avons envoyé copie de ce rapport au propriétaire qui est le « Foyer anderlechtois » et nous avons bien reçu une réponse de leur part. Réponse que je vais vous partager. Pour résumer, les travaux devaient commencer en 2017. Ce retard est dû principalement à un manque de budget. Les dernières informations que j'ai reçu sont que le Foyer disposerait prochainement du budget nécessaire et donc pourrait débiter les travaux en avril 2020, pour une durée de 3 ans. Cette rénovation comprend les façades et la pose d'un système de ventilation. Concernant le parking et les alentours de l'immeuble, les mesures suivantes ont déjà été prévues : nettoyage des espaces verts et nouvelle plantation ; le parking est nettoyé régulièrement par leur « Brigade-Propreté ». Il y a une commande de la réparation de l'auvent cassé passée auprès d'une société externe et le nettoyage de l'auvent. Concernant les deux enclos à poubelles, un nouvel ALE a été engagé et il travaille deux heures par jour du lundi au vendredi pour les mettre en ordre et les nettoyer à grande eau. Ils n'ont pas eu connaissance ou constaté la présence de rats. Concernant la problématique des dépôts clandestins et des encombrants, l'évacuation régulière est organisée par la « Brigade-Propreté » ou via une société externe. Enfin, concernant le parking extérieur, des infiltrations d'eau ont bien été

constatées dans le local « chaufferie » via la ventilation en terrasse haute et la jonction entre l'ancienne et la nouvelle dalle pour lesquelles il est prochainement convenu que le responsable du chantier, le service « Rénovation urbaine », le Foyer, l'architecte et l'entrepreneur aillent sur site, dès qu'un épisode pluvieux se présenterait pour analyser la situation et prendre des dispositions nécessaires qui s'imposent. Voilà les informations dont je dispose actuellement.

G. BORDONARO n'est pas satisfait par la réponse donnée. Il ne comprend pas que l'on dise que les travaux devaient commencer en 2017 alors que, déjà en 2017, il se souvient qu'une annonce dans la presse avait été faite à ce sujet, lorsque des locataires se plaignaient de la durée des travaux qui devaient commencer en 2012. C'est ce qui était écrit sur noir sur blanc à ce moment-là. Peut-être que les journalistes étaient mal renseignés, mais il estime qu'il y a il y a quelque chose qui ne va pas. Cela signifie que les travaux vont commencer seulement en avril 2020 alors que les balcons sont déjà condamnés depuis 2012. Combien de temps ces balcons vont-ils encore être instables et fermés ? Attend-t-on qu'un balcon s'effondre sur un enfant de trois ? Il a l'impression qu'on ne perçoit pas le danger quotidien que les habitants connaissent depuis trop longtemps. Il aimerait savoir si les locataires ont été dédommagés par rapport à tous les problèmes qu'ils rencontrent, notamment ces travaux qui auraient dû commencer depuis longtemps déjà.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que G. BORDONARO pose des questions qui ne concernent pas le Collège mais bien le « Foyer anderlechtois ». Le Collège va relayer les interrogations au « Foyer anderlechtois » et fournira aussi vite que possible la réponse du Foyer. Le Collège est au courant mais ce n'est pas une mission du Conseil communal.